

Consignes générales Santé Sécurité campus de Troyes

L'activité et le fonctionnement de l'UTT sont encadrés par un ensemble de textes législatifs et réglementaires. A ce titre, des dispositions sont quotidiennement prises afin de pouvoir travailler en toute sécurité et dans le respect des règles qui nous incombent. Nous vous invitons alors à lire les paragraphes et à respecter les consignes données, notamment en matière d'évacuation des locaux.

Table des matières

Hygiène	1
Cigarettes et cigarettes électroniques	1
Environnement	1
Respect des lieux et des personnes	2
Sécurité	2
Circulation sur les parkings	2
Sécurité incendie	2
Vous voyez un feu ou de la fumée?	2
Exercice d'évacuation	2
Sauveteurs Secouristes du Travail et défibrillateurs	3
Prévention : registre Santé Sécurité au Travail	3
Plan du campus de Troyes	4

Hygiène

Cigarettes et cigarettes électroniques

Conformément au code de la santé publique, il est strictement interdit de fumer et devapoter à l'intérieur des bâtiments. En outre, afin de ne pas gêner les occupants des bâtiments, merci de vous éloigner des fenêtres, notamment aux beaux jours.

Environnement

Des poubelles permettant le tri sélectif des déchets sont à disposition dans tout l'UTT. En cas de volumes importants, merci d'utiliser directement les poubelles semi-enterrées situées devant les bâtiments E, M et entre le bâtiment X et la halle sportive.

Respect des lieux et des personnes

Hors période pandémique particulière (Covid par exemple) et pour des raisons d'hygiène, il est interdit de prendre ses repas dans les locaux affectés au travail. Nous vous remercions d'utiliser les locaux prévus mis à disposition.

D'une manière générale, merci de respecter la propreté des lieux communs (cuisines, toilettes, couloirs, etc.) ainsi que le travail des agents du service entretien.

Sécurité

Circulation sur les parkings

- La vitesse est limitée à 30 km/h sur le campus
- Attention aux piétons, aux vélos/trottinettes, aux STOP, et respectez les priorités à droite sur les parkings, plusieurs accidents sont à déplorer chaque année !
- Pour les cyclistes et les déplacements à trottinette, pensez aux casques, lumières et gilets de haute visibilité

Sécurité incendie

Vous voyez un feu ou de la fumée?

Ne perdez pas de temps et appuyez sur un boîtier rouge, cela déclenchera immédiatement l'alarme incendie. Cela est valable également lorsque vous sentez une odeur suspecte (gaz par exemple).

Exercice d'évacuation

Des exercices de sécurité incendie sont organisés de manière inopinée. Nous vous remercions de coopérer pleinement et de suivre les instructions données par les chargés d'évacuation (repérés par leur gilet jaune) dès retentissement de l'alarme :

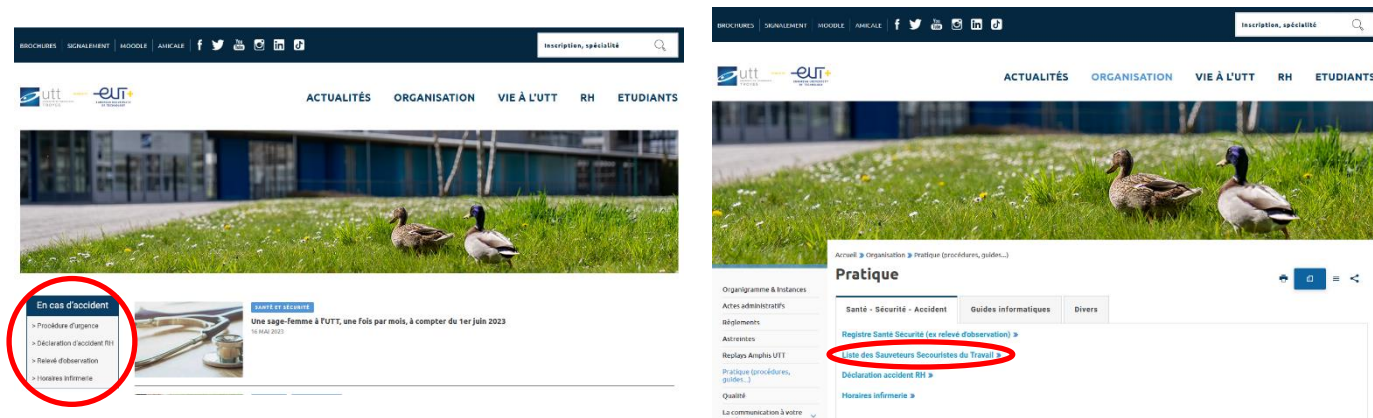
- Fermez vos fenêtres ;
- Sortez de votre bureau et fermez votre porte de bureau sans la verrouiller à clef ;
- Suivez les instructions des chargés d'évacuation. Si vous ne les voyez pas, évacuez dans le calme les locaux en empruntant les sorties de secours et rejoignez les points de rassemblements situés aux endroits suivants marqués du symbole (voir plan de l'UTT ci-après) :



- Ne quittez le point de rassemblement que sur invitation expresse des chargés d'évacuation. En effet, l'arrêt de l'alarme incendie est automatique au bout de 5 minutes et n'est pas le signal que le danger est écarté.

Sauveteurs Secouristes du Travail et défibrillateurs

En cas de malaise ou d'accident, les Sauveteurs Secouristes du Travail de l'UTT sont là pour vous. Pour cela il vous suffit d'appeler le 11 00 (03 51 59 11 00 en externe). Notez que la liste des SST est disponible sur le site interne de l'UTT infos.utt.fr :



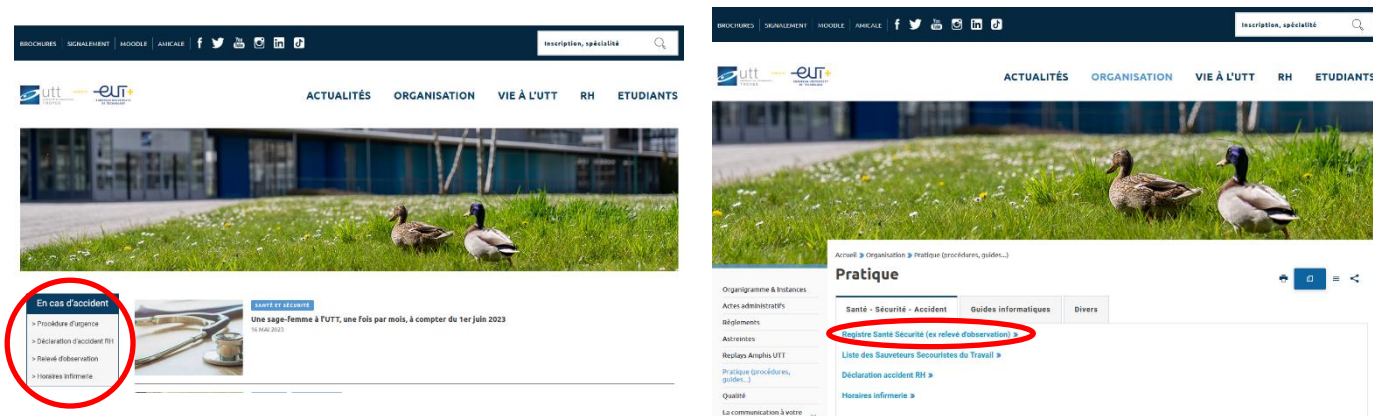
Au besoin, des défibrillateurs automatiques sont à disposition dans l'UTT et dans la halle sportive. Leur localisation est précisée sur le plan ci-après via l'icône suivante :



Prévention : registre Santé Sécurité au Travail

Un registre de santé sécurité au travail est disponible sur l'ENT. Il a pour objectif de consigner toutes les observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. Si votre service dispose d'un assistant de prévention, vous pouvez imprimer votre document et lui confier. A défaut, vous pouvez l'envoyer au conseiller de prévention de l'établissement (cyril.dufour@utt.fr). Notez que vous pouvez le remplir de manière anonyme et le déposer dans la boîte aux lettres du Conseiller de Prévention située dans le local courrier.

Pour information : tous les enregistrements transmis sont étudiés de manière anonyme en Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT).



Plan du campus de Troyes

Le plan schématique du campus de Troyes de l'UTT vous est présenté ci-après. Notez que les défibrillateurs sont toujours présents au rez-de-chaussée des bâtiments et que les chaises d'évacuation sont toujours installées aux étages les plus élevés.

